

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2178

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 8

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« par un arrêté du ministre chargé de l'économie »

les mots :

« dans chaque région par un arrêté du représentant de l'État dans la région. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de ce dispositif est d'obéir à une logique de décentralisation plus pertinente car plus proche de la réalité du terrain.